



communiqué

Date **Le 1^{er} septembre 1994**

N° 166

Pour publication

LE CANADA MAINTIENT LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES IMPORTATIONS D'ACIER

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui que le programme canadien de surveillance des importations d'acier ordinaire et d'acier spécialisé sera prolongé de deux ans. Ce programme, en place depuis 1986 pour l'acier ordinaire et depuis 1987 pour l'acier spécialisé, expirera donc le 31 août 1996.

La décision de prolonger le programme de surveillance au-delà de la date d'expiration prévue, soit le 31 août 1994, a été prise en raison de la capacité de production excédentaire continue de l'acier sur les marchés mondiaux et du fait que l'accès à la plupart des marchés reste limité par l'existence de barrières tarifaires et non-tarifaires. Le Canada a initié cinq enquêtes anti-dumping touchant les importations de produits de l'acier au cours des 18 derniers mois, ce qui souligne la capacité de production excédentaire à travers le monde.

Les statistiques recueillies dans le cadre du programme constituent des indicateurs clés précoces des tendances globales des importations et des prix, et ont été importantes pour le Comité de surveillance des importations, composé de représentants des secteurs public et privé, chargé de surveiller les importations d'acier et leur incidence possible sur le marché canadien.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le:

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874